

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

# Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées

**PREMIER TRIMESTRE**

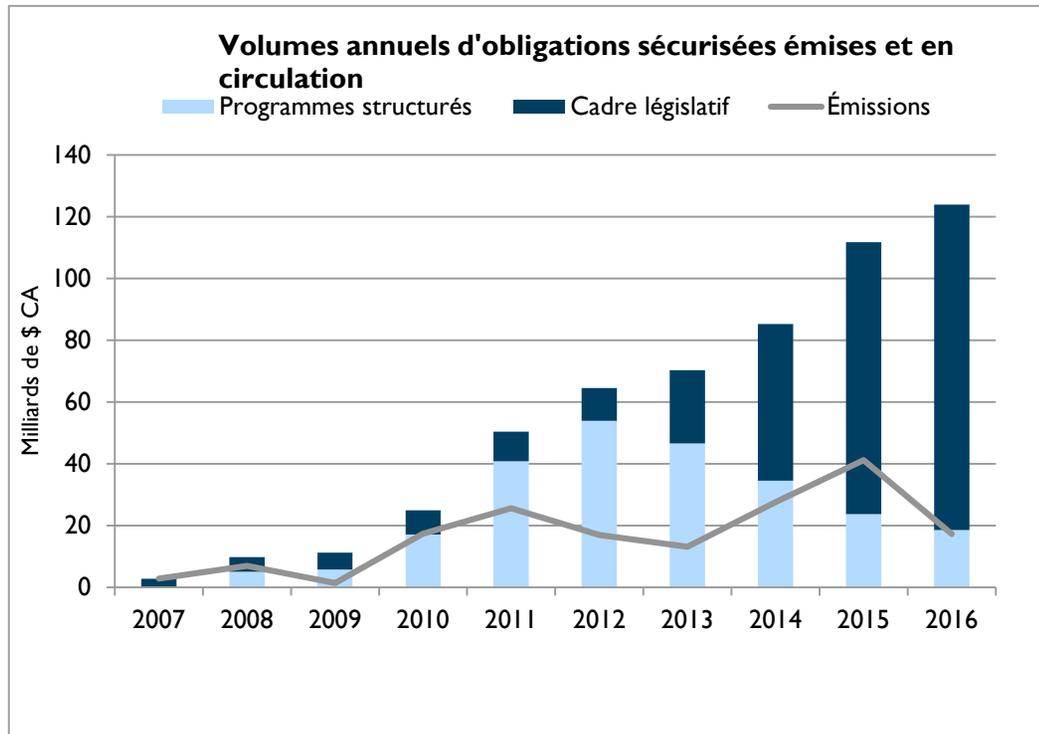
31 mars 2016

Le Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées est fondé sur des informations d'ordre public et fournit un aperçu des activités des institutions financières canadiennes en ce qui a trait aux obligations sécurisées. Pour obtenir des précisions sur les exigences et politiques relatives aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, veuillez consulter le *Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées* ([http://www.cmhc.ca/fr/clfihaclin/obseca/upload/RegcoveredBondsProgramsGuide\\_dec19\\_2014\\_fr.pdf](http://www.cmhc.ca/fr/clfihaclin/obseca/upload/RegcoveredBondsProgramsGuide_dec19_2014_fr.pdf)).

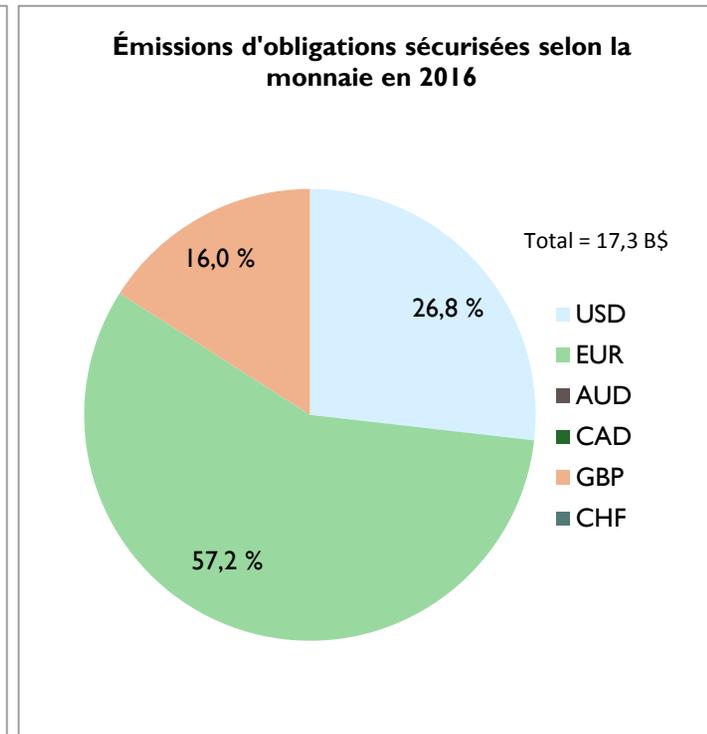
## VOLUMES ANNUELS D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES CANADIENNES ÉMISES ET EN CIRCULATION

Les modifications apportées en 2012 à la *Loi nationale sur l'habitation* établissaient un cadre juridique régissant l'inscription des programmes d'obligations sécurisées au Canada. Cette loi confère à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) le mandat de tenir un registre des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées. Avant 2012, les obligations sécurisées émises par les institutions financières canadiennes étaient émises en vertu de programmes structurés qui n'accordaient aucune protection législative aux investisseurs. Le gouvernement et la SCHL ne garantissent ni ne cautionnent les obligations sécurisées émises, et les biens donnés en garantie des obligations sécurisées doivent être composés de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés visant des propriétés de 1 à 4 logements.

Le montant des obligations sécurisées en circulation émises par des institutions financières canadiennes a augmenté graduellement depuis 2007. Au mois de mars 2016, le montant des obligations sécurisées en circulation émises en vertu du cadre législatif s'élevait à 105,3 milliards de dollars et le cumul des émissions pour 2016 se chiffrait à 17,3 milliards de dollars.



Source : sites Web d'émetteurs inscrits



Source : sites Web d'émetteurs inscrits

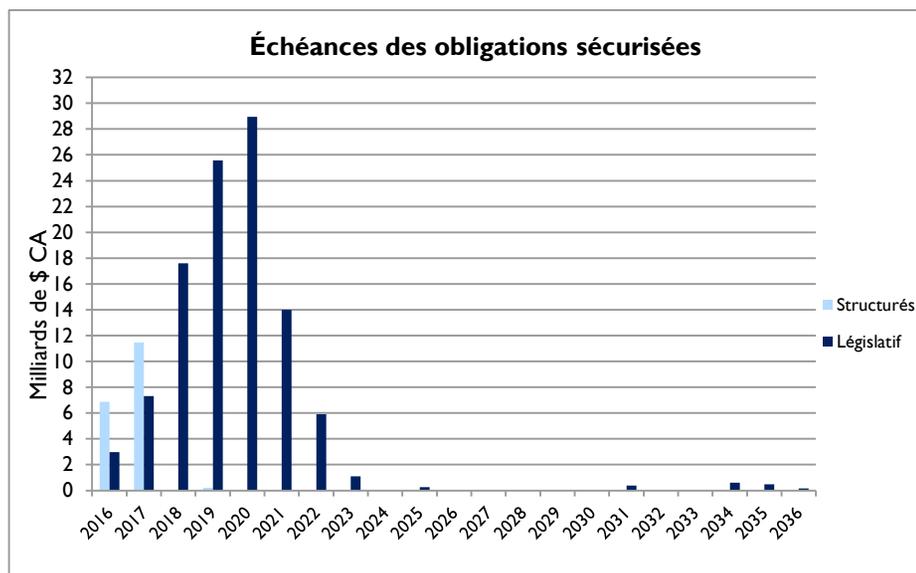
## CAPACITÉ D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES

Les six grandes banques canadiennes (Banque de Montréal, Banque Scotia, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Banque Toronto-Dominion) et La Caisse centrale Desjardins disposent de programmes inscrits d'obligations sécurisées. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'administrateur du cadre législatif des programmes d'obligations sécurisées.

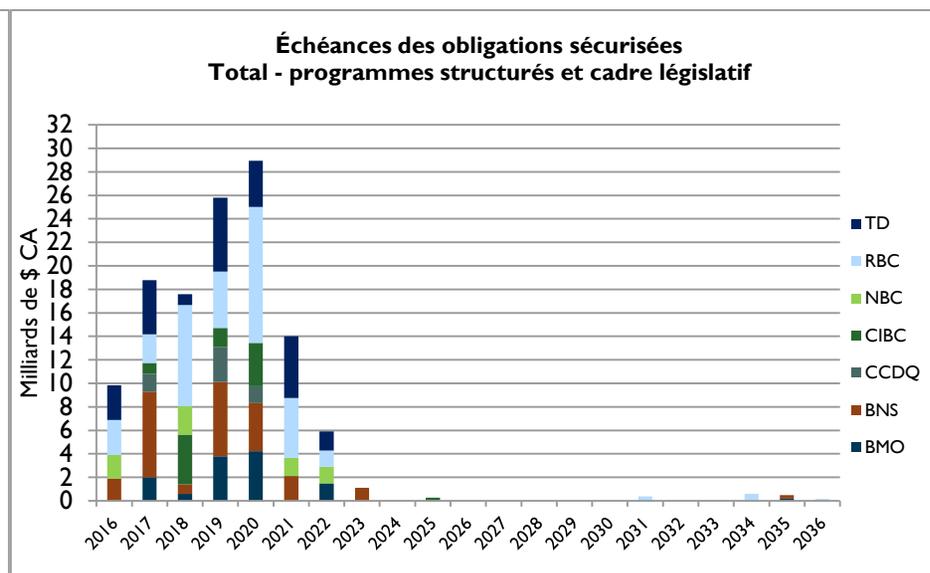
Aux termes des exigences réglementaires fédérales et provinciales, le montant cumulatif des obligations sécurisées émises par une institution ne peut dépasser la limite prescrite et calculée par les organismes de réglementation.

À l'heure actuelle, tous les émetteurs sont en mesure d'émettre d'autres obligations sécurisées. Les rachats futurs d'obligations permettront également l'émission d'obligations supplémentaires.

Montants au 31 mars 2016 (En milliards de \$ CA)	BMO	Banque Scotia	CCDQ	CIBC	BNC	RBC	TD	TOTAL
<b>Total des obligations sécurisées en circulation (équivalent en \$ CA)</b>	<b>12,4</b>	<b>23,9</b>	<b>5,9</b>	<b>10,8</b>	<b>7,3</b>	<b>38,0</b>	<b>25,6</b>	<b>123,9</b>
Cadre législatif	10,3	17,5	4,4	10,1	5,3	38,0	19,6	105,3
Programmes structurés	2,0	6,4	1,5	0,7	2,0	0,0	5,9	18,5
Limite réglementaire totale d'émissions des obligations sécurisées	27,2	36,9	7,4	19,1	8,5	44,7	45,1	189,0
Capacité d'émission restante	14,9	13,0	1,5	8,3	1,2	6,7	19,6	65,1
Total des obligations sécurisées en circulation en % de la limite réglementaire	45,4 %	64,7 %	79,7 %	56,5 %	86,2 %	85,0 %	56,7 %	65,5 %



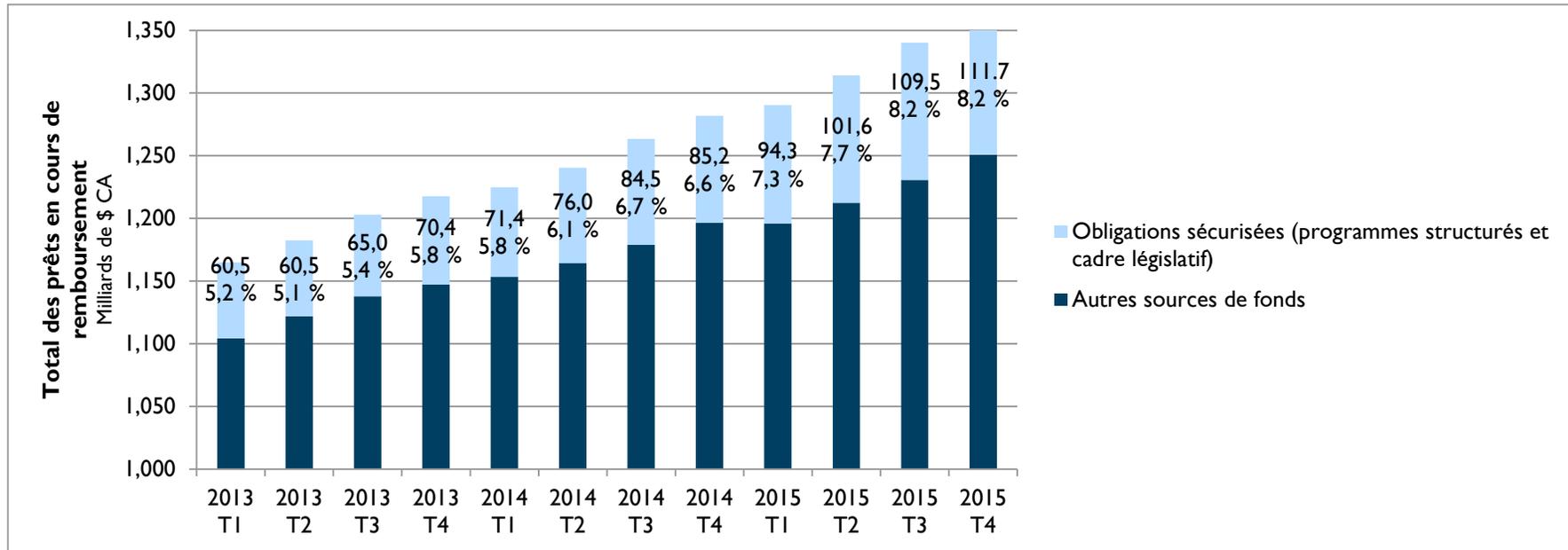
Source : sites Web d'émetteurs inscrits



Source : sites Web d'émetteurs inscrits

## OBLIGATIONS SÉCURISÉES COMME SOURCE DE FONDS

Les prêteurs canadiens augmentent continuellement leur recours aux obligations sécurisées comme source de fonds. Le financement par obligations sécurisées en pourcentage du marché hypothécaire total est passé de 5 % en 2013 à plus de 8 % en 2015.



Source : Banque du Canada, sites Web des institutions financières

## PRODUITS ET CHARGES D'ADMINISTRATION DU CADRE JURIDIQUE DES OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En vertu de la LNH, les droits perçus pour l'inscription des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées moins les charges connexes doivent couvrir les charges engagées par la SCHL pour s'acquitter de ses tâches relativement à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées.

Depuis la mise en place du cadre, le barème des droits prévoit un droit de demande de 700 000 \$ et un droit annuel de 350 000 \$ par la suite. Le droit de demande et le droit annuel ont diminué en 2016 pour s'établir, respectivement, à 600 000 \$ et 250 000 \$. La SCHL continuera à surveiller les droits et les charges connexes pour continuer d'administrer le cadre juridique des obligations sécurisées selon le principe du recouvrement des coûts.

	Cumul 2012-2015	2016 Cumul à ce jour
<b>Droits acquis</b>	<b>9 800 000</b>	<b>1 750 000</b>
Charges		
Internes	4 630 767	298 865
Externes	4 904 732	18 372
<b>Total des charges</b>	<b>9 535 499</b>	<b>317 237</b>